



CLUB DE VOILE LAUSANNE

INSTRUCTIONS DE COURSE DE LA REGATE DU FARINET

REGLEMENTS

Les règles de course à la voile (RCV)
Les Prescriptions additionnelles de Swiss Sailing
Les Règles des classes concernées.
L'avis de course
Les présentes instructions de course du CVL

Les règles de course peuvent être modifiées ou complétées par des avis affichés au tableau officiel, 1 heure avant l'heure prévue pour le début de la course.
Cet affichage sera signalé par l'envoi du pavillon L au mât officiel, appuyé d'un coup de canon.

PARTICIPATION

La participation est ouverte à tous les voiliers lestés et multicoques.
Le skipper et les équipiers devront être en possession d'une licence Swiss-Sailing ou d'une autre Fédération Nationale valable pour l'année en cours.

RESPONSABILITE

En s'inscrivant, les concurrents renoncent à toute prétention en responsabilité ou autres, à l'égard du club organisateur ou des personnes organisatrices. Il appartient à chaque concurrent de décider sous sa seule responsabilité de prendre le départ ou de rester en course. Les concurrents doivent être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile couvrant aussi les risques de la compétition

PUBLICITE

La publicité est autorisée.
Les concurrents devront être en règle avec la Régulation 20 de l'ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

SECURITE

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire lorsque le pavillon Y est envoyé au mât de la cabine start (digue ouest du port d'Ouchy)

JAUGE ET EQUIPEMENT

Les bateaux doivent satisfaire aux règles de jauge et d'équipement de leur série.

INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire pour tous les bateaux, y compris les membres CVL.
Le bulletin d'inscription doit être donné au plus tard 60 minutes avant le départ au secrétariat du CVL ou 24 heures à l'avance sur le site www.cvl.ch

FINANCE D'INSCRIPTION

Gratuit pour les membres actifs propriétaires du CVL.
Fr. 30. -- pour tous les autres participants, à régler au secrétariat du CVL avant le départ de la course.

CLASSEMENT

1 classement en temps réel et 1 en temps compensé sera établi pour toutes les classes

PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu au Club House 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent.

ABANDON

Un voilier qui abandonne doit IMPERATIVEMENT aviser le comité de course en téléphonant





au 079 465.08.13 ou au 079 408.71.43



PARCOURS

- Ouchy : Ligne de départ entre la cabine start et la bouée.
St-Prex : Radio phare à laisser à babord
Ouchy : Entre cabine start et bouée surmontée d'une lampe clignotante

HORAIRES

19.00	Signal d'attention	↑ pavillon F	
19.01	Signal préparatoire	↑ pavillon I	
19.04	Signal de la minute	↓ pavillon I	
19.05	Signal de départ	↓ pavillon F	

CLOTURE

02.00 Sans délais supplémentaires

Soupe offerte aux concurrents au Clubhouse !

PENALITES

Un bateau qui enfreint une règle du chapitre 2 n'effectuera qu'un tour de 360° de pénalité, contrairement à l'article 44.1 RCV.

RECLAMATIONS

La réclamation doit être remise dans l'heure qui suit la clôture de la régates au Comité de Course ou à l'un des responsables techniques.

Des formulaires ad hoc sont à disposition au secrétariat CVL.

La réclamation sera affichée au clubhouse. Il ne sera pas exigé de caution pour le dépôt d'une réclamation.

Les parties seront convoquées dès que possible pour médiation devant un membre du jury.

Si le réclamé accepte la proposition de pénalité elle sera limitée en points à 20% des inscrits.

En cas de refus d'une des deux parties ou du membre du jury, une instruction normale aura lieu, immédiatement ou à une date ultérieure à convenir entre les parties.